

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 14 AVRIL 2015

L'Assemblée Générale Mixte de COLAS SA s'est tenue le 14 avril 2015 à 15 heures 30 au siège social, 7 Place René Clair, Boulogne-Billancourt (92100).

56 actionnaires étaient présents ou représentés, en ce compris, les votes par correspondance, soit 31 881 538 actions (97,64% des 32 650 970 actions composant le capital social) et 63 711 652 voix (soit 98,76% des droits de vote dont le total est de 64 505 694).

Partie ordinaire

La résolution 1 : *Approbation des comptes annuels sociaux*, a été adoptée à la majorité (816 voix contre)

La résolution 2 : *Approbation des comptes annuels consolidés*, a été adoptée à l'unanimité

La résolution 3 : *Affectation et répartition du résultat*, a été adoptée à l'unanimité

La résolution 4 : *Approbation des conventions et opérations visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce*, a été adoptée à la majorité (20 272 votes contre et 27 370 abstentions), les actionnaires intéressés n'ayant pas pris part au vote et leurs actions n'ayant pas été prises en compte pour le calcul du quorum et de la majorité

La résolution 5 : *Ratification de la nomination de la cooptation d'un administrateur (Catherine Ronge)*, a été adoptée à l'unanimité

La résolution 6 : *Renouvellement du mandat d'un Administrateur (Hervé Le Bouc)*, a été adoptée à l'unanimité

La résolution 7 : *Renouvellement du mandat d'un Administrateur (François Bertière)*, a été adoptée à l'unanimité

La résolution 8 : *Renouvellement du mandat d'un Administrateur (Olivier Bouygues)*, a été adoptée à l'unanimité

La résolution 9 : *Renouvellement du mandat d'un Administrateur (Martine Gavelle)*, a été adoptée à l'unanimité

La résolution 10 : *Renouvellement du mandat d'un Administrateur (Colette Lewiner)*, a été adoptée à l'unanimité

La résolution 11 : *Renouvellement du mandat d'un Administrateur (la Société Bouygues)*, a été adoptée à l'unanimité

La résolution 12 : *Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue de permettre à la société d'intervenir sur ses propres actions*, a été adoptée à la majorité (20 272 voix contre et 27 370 abstentions)

La résolution 13 : *renouvellement d'un commissaire aux comptes titulaire*, a été adoptée à l'unanimité

La résolution 14 : *renouvellement d'un commissaire aux comptes suppléant*, a été adoptée à l'unanimité

La résolution 15 : *avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2013 à Monsieur Hervé Le Bouc*, a été adoptée à la majorité (20 272 voix contre et 27 370 abstentions)

La résolution 16 : *Pouvoirs*, a été adoptée à l'unanimité

Partie extraordinaire

56 actionnaires étaient présents ou représentés, en ce compris, les votes par correspondance, soit 31 881 538 actions (97,64% des 32 650 970 actions composant le capital social) et 63 711 652 voix (soit 98,76% des droits de vote dont le total est de 64 505 694).

La résolution 17 : *autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions propres détenues par la société*, a été adoptée à l'unanimité

La résolution 18 : *délégation de compétence donnée au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social, avec maintien du droit préférentiel de souscription, par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société*, a été adoptée à l'unanimité

La résolution 19 : *délégation de compétence donnée au Conseil d'administration pour décider l'augmentation du capital social par offre au public, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société*, a été adoptée à la majorité (21 158 voix contre)

La résolution 20 : *délégation de compétence donnée au Conseil d'administration à l'effet d'émettre, par offre aux personnes visées au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier, des actions et des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires*, a été adoptée à la majorité (48 528 voix contre)

La résolution 21 : *autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation du capital, avec ou sans droit préférentiel de souscription*, a été adoptée à la majorité (21 245 voix contre)

La résolution 22 : *délégation de compétence donnée au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par incorporation de primes, réserves ou bénéfices*, a été adoptée à l'unanimité

La résolution 23 : *pouvoirs pour formalités*, a été adoptée à l'unanimité